



Taxe d'apprentissage

2012

Développons

ensemble

les talents de vos futurs collaborateurs

En **2011**, grâce à la taxe d'apprentissage :

- Le CFA poursuit son travail d'excellence pédagogique. **82% des alternants ont obtenu leur diplôme en 2011.**
- Un **référentiel rénové**, suivant les évolutions des métiers, est mis en œuvre **pour la Licence Métiers de l'assurance.**
- Déjà très impliqués dans **divers dispositifs visant à promouvoir la diversité**, l'Enass et l'IFPASS poursuivent leurs actions :
 - l'Enass diversifie ses publics et, forte du succès du dispositif ELSA pour la reconversion des étudiants en Lettres et Sciences humaines, ouvre son Master 2 aux titulaires d'un Bac + 5 en sciences et mathématiques (dispositif ESMA),
 - l'IFPASS a mis en place un programme de professionnalisation permettant l'obtention du CQP Chargé de relation clientèle assurance pour des demandeurs d'emploi et des personnes en situation de handicap, et accueille ainsi 67 personnes.
- L'Institut a **renforcé sa capacité d'accueil en apprentissage**, notamment à Lyon et Strasbourg, pour les formations BTS et Licence professionnelle d'assurances.
- Le CFA accueille, en Ile-de-France, près de **740 alternants** et connaît un nouvel essor du BTS Assurance, véritable porte d'entrée de notre secteur professionnel (+35% d'inscrits en première année).

→ **Catégories d'habilitation**

■ **Pour l'Enass :**

B - C
ou A par cumul

■ **Pour l'IFPASS :**

Quota A - B
ou C par cumul

Nos projets pour **2012** :

- **Renforcer la pédagogie de l'alternance** par une exploitation approfondie du vécu professionnel des jeunes afin de soutenir leur motivation.
- Déployer au sein de l'IFPASS un **nouveau système d'information** permettant un suivi des apprentis tant sur l'assiduité que sur l'organisation des études.
- **Enrichir l'offre de formation en région** avec l'ouverture à Lyon du BTS NRC appliqué à l'assurance.
- S'engager dans la dynamique du développement durable et **favoriser l'accès aux formations des personnes en situation de handicap** (CQP, BTS...).

www.enass.fr

www.ifpass.fr

www.formations-assurance.fr

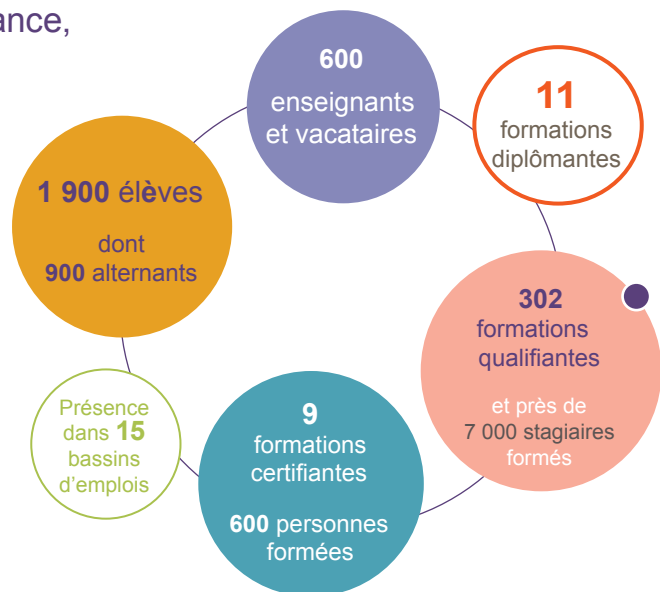
L'Ecole nationale d'assurances
et l'Institut de Formation de la Profession de l'Assurance,

la formation de référence pour le secteur de l'assurance

L'Ecole nationale d'assurances

L'Enass, au sein du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), délivre des titres et diplômes inscrits dans le schéma européen LMD. Elle met en œuvre une Licence professionnelle d'assurances, un Master, un MBA spécialisé et le Centre des Hautes Etudes d'Assurance. L'Enass prépare également au Certificat assurance des risques internationaux, en partenariat avec HEC.

Les titres et diplômes de l'Enass peuvent être préparés en formation initiale, continue ou en alternance.



L'Institut de Formation de la Profession de l'Assurance

L'IFPASS délivre des **diplômes et certificats** et met en œuvre des **formations qualifiantes en inter ou en intra-entreprise**. Il a aussi pour mission de proposer aux professionnels des dispositifs d'accueil et de financement pour faciliter l'accès aux formations.

L'IFPASS offre de nombreux services aux professionnels : formation au tutorat, certifications professionnelles, vente de contenus pédagogiques, etc.

L'Institut possède également un centre de formation pour les apprentis - le CFA de l'Assurance - permettant aux jeunes de suivre une formation en alternance.

Enfin, l'IFPASS dispose d'une gamme complète de prestations de conseil pour accompagner les salariés du secteur : bilans de compétences, validation des acquis de l'expérience (VAE), plateforme emploi, club Handicap de l'assurance, coaching.

→ **Votre contact**

Gilles DUVAL

taxeapprentissage@ifpass.fr

01 47 76 59 19

01 47 76 59 23

Informations pratiques

Votre versement doit passer par un Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA) tel que l'IFPASS, seul organisme collecteur national agréé pour le secteur de l'assurance.

Précisez que votre versement est destiné :

■ à l'**Ecole nationale d'assurances**

→ Habilitation : catégories B - C ou par cumul en catégorie A

ou

■ à l'**Institut de Formation de la Profession de l'Assurance**

→ Habilitation : quota A - B ou par cumul en catégorie C

